

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Pour quoi ?

Cette formation permet aux agents d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. En matière de prévention, elle permet de mettre en application ses compétences au profit de la santé et la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de la collectivité et des procédures spécifiques fixées.

Pour qui ?

Public visé : agent territorial souhaitant s'investir en tant que secouriste au sein de sa collectivité, agent des services où sont identifiés des risques particuliers.

Remarque : seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont **aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues au SST**, pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

Formation initiale / formation continue

Durée minimale d'une formation initiale SST = 14 heures

Après la formation initiale, une formation continue est indispensable, la périodicité de la formation continue est fixée à 24 mois.

DEROULE PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1 - Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Présentation du déroulé et du contenu de la formation

Rôle et responsabilités du SST

Définition : maladies professionnelles, accidents de service et accidents de trajet.

Présentation de statistiques

SEQUENCE 2 - Protéger

Connaître le schéma d'apparition d'un dommage et la définition de chacun des éléments qui le compose : danger, situation dangereuse, évènement déclencheur, dommage, risque...

Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime et/ou son environnement.

Nature des dangers persistants :

- mécanique/physique (machines, chutes...)
 - électrique
 - incendie/explosion
 - atmosphère irrespirable (noyade comprise)
- Savoir reconnaître les personnes pouvant être exposées au danger persistant
- Savoir mettre en place l'action de protection adaptée, sans s'exposer soi-même : supprimer ou

- isoler le danger, et si cela est impossible, effectuer un dégagement d'urgence
- Cas particulier de l'alerte aux populations

SEQUENCE 3 - La prévention des risques professionnels

Cette séquence demande les mêmes compétences que pour la séquence « protéger ».

Notions de base en matière de prévention : enjeux de la prévention, acteurs de la prévention, organisation de la prévention.

- Savoir repérer les dangers dans une situation de travail pouvant occasionner un accident et repérer les personnes y étant exposées.
- Connaître les différentes actions de prévention/de protection pouvant être mises en place en tenant compte des principes généraux de prévention pour supprimer ou réduire les situations dangereuses.

Connaître les 4 niveaux de prévention :

- Prévention intrinsèque (supprimer le danger)
- Protection collective intégrée ou rapportée
- Protection individuelle
- Consignes, information, formations...

Etre capable d'informer la collectivité sur les différentes observations faites sur l'identification des dangers ainsi que sur les actions qui auraient pu être mises en œuvre.

SEQUENCE 4 - Examiner

Face à une situation d'accident, le SST doit être capable d'examiner la victime pour la mise en œuvre des gestes adaptés en vue du résultat à obtenir.

Reconnaître, selon un ordre déterminé, le ou les signes indiquant que la vie de la victime est menacée :

- la victime saigne-t-elle ?
- la victime s'étouffe-t-elle ?
- la victime est-elle consciente ?
- la victime respire-t-elle ?

Etre capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche

SEQUENCE 5 - Faire alerter/ Alerter

- Savoir qui alerter et dans quel ordre selon l'organisation dans la collectivité (15-18-112, secours internes...).
- Savoir choisir le témoin le plus apte à alerter les secours
- Savoir identifier en fonction de l'organisation des secours de la collectivité, qui alerter et dans quel ordre.

Connaître les différents éléments du message d'alerte :

- Nom/prénom de l'appelant,
- N° d'appel lieu précis de l'accident
- Nature de l'accident nombre de victime
- Etat de la ou des victime(s)
- Actions déjà pratiquées

Connaître les consignes à donner au témoin :

- Répondre aux questions posées par les services de secours
- Ne jamais raccrocher en premier

- Revenir auprès du SST lui indiquer les informations données par les secours
- Aller au-devant des secours pour faciliter leur arrivée

SEQUENCE 6 - Secourir

- Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la/des victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre.
- Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
- Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

Secourir 1 : La victime saigne abondamment

Secourir 2 : La victime s'étouffe

Secourir 3 : La victime ne répond pas mais elle respire

Secourir 4 : La victime ne répond pas et ne respire pas

Secourir 5 : La victime se plaint d'un malaise

Secourir 6 : La victime se plaint de brûlures

Secourir 7 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Secourir 8 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Les critères d'évaluation utilisés pour la validation des stagiaires sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des sauveteurs secouristes du travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.